### **COMMUNE DE LANDRECIES**

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 24 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 1er mars 2022.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement réelles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et à l'excédent de fonctionnement reporté. Elles sont évaluées à 4 426 467,39 € en 2022.

Les opérations d'ordre en recettes de fonctionnement (chapitre 042) servent à comptabiliser, sans encaissement, les travaux en régie réalisés par les Services Techniques et la moins-value lors de la vente d'un bien communal. Ces opérations d'ordre se retrouvent en dépenses d'investissement (chapitre 040).

Les recettes de fonctionnement totales de 2022 sont évaluées à 4 457 404,39 € (dont 3 278 743,00 € de sommes à encaisser, 30 937,00 € d'opérations d'ordre sans encaissement et 1 147 724,39 € pour l'excédent de fonctionnement reporté).

Les dépenses de fonctionnement réelles sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments, terrains, voiries, véhicules et matériels communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les fêtes et cérémonies, les assurances, les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts. Elles sont évaluées à 3 349 132,00 € en 2022.

Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement (chapitre 042 + chapitre 023) servent à comptabiliser, sans décaissement, les amortissements des biens communaux, la moins-value lors de la vente d'un bien communal et le virement à la section d'investissement. Ces opérations d'ordre se retrouvent en recettes d'investissement (chapitre 040 + chapitre 021).

Les dépenses de fonctionnement totales de 2022 représentent 4 457 404,39 € (dont 3 349 132,00 € de dépenses réelles et 1 108 272,39 € d'opérations d'ordre sans décaissement).

Les salaires représentent 36,60 % des dépenses de fonctionnement totales de la ville.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement réelles encaissées ont augmenté du fait d'aides de l'Etat en augmentation (augmentation de 6,72 % entre 2020 et 2021) (il s'agit de certaines dotations et du remboursement des contrats de travail aidés) ; le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement était de :

- 445 506,00 en 2021;
- 445 849,00 en 2020 ;
- 446 363,00 en 2019;
- 446 363,00 en 2018.

Il existe quatre principaux types de recettes :

- Les atténuations de charges par l'Etat (168 380,05 € pour 2021 et évaluées à 90 961,00 € pour 2022);
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (75 417,89 € pour 2021 et évaluées à 59 800,00 € pour 2022) ;
- Les impôts et taxes (1 958 324,34 € pour 2021 et évaluées à 1 887 900,00 € pour 2022, dont 1 380 000 € pour les impôts locaux);
- Les dotations et participations (1 277 827,08 € pour 2021 et évaluées à 1 200 082,00 € pour 2022, dont 1 146 082,00 € de dotations versées par l'Etat).

### b) Les dépenses et recettes de la section

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges courantes (chapitre 011)	982 700,00	Produits des services (chapitre 70)	59 800,00
Charges de personnel (chapitre 012)	1 631 220,00	Impôts et taxes (chapitre 73)	1 887 900,00
Autres charges de gestion courante (ch. 65)	573 712,00	Dotations et participations (chapitre 74)	1 200 082,00
Charges financières (chapitre 66)	132 000,00	Autres produits de gestion courante (ch. 75)	40 000,00
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	28 000,00	Produits exceptionnels (chapitre 77)	0,00
Atténuation des produits (chapitre 014)	1 500,00	Produits financiers (chapitre 76)	0,00
Dépenses imprévues (chapitre 022)	0,00	Atténuation des charges (chapitre 013)	90 961,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 349 132,00	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 278 743,00
Charges (écritures d'ordre entre sections) (ch. 042)	84 326,00	Produits (écritures d'ordre entre sections) (ch. 042)	30 937,00
Virement à la section d'investissement (opération d'ordre) (chapitre 023)	1 023 946,39	Excédent de fonctionnement reporté (c. 002)	1 147 724,39
TOTAL GENERAL	4 457 404,39	TOTAL GENERAL	4 457 404,39

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 46,95 %,
- Taxe foncière sur le non bâti : 54,50 %.

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2022 est évalué à 1 599 149 €.

### d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat pour 2022 sont évaluées à 1 146 082,00 € soit une augmentation de 3,11 % par rapport à 2021 (1 111 529,00 €).

#### II. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

### Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ;
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

# b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursement d'emprunts (chapitre 16)	280 000,00	Emprunts (chapitre 16)	500 000,00
Travaux de bâtiments (chapitre 23)	1 244 466,89	FCTVA (chapitre 10)	371 652,00
Travaux divers (chapitre 23)	148 000,00	Subventions d'investissement (chapitre 13)	608 305,00
Travaux de voirie (chapitre 23)	613 983,00		
Terrains nus (chapitre 21)	48 000,00		
Autres constructions (chapitre 21)	17 641,43	Vente logement Centre de Secours (ch. 024)	110 000,00
Matériel et mobilier divers (chapitre 21)	94 595,20	Excédents fonctionnement capitalisés (ch. 10)	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 446 686,52	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 589 957,00
Charges	30 937,00	Produits	84 326,00
(écritures d'ordre entre sections) (ch. 040)		(écritures d'ordre entre section) (ch. 040)	
Charges	5 600,00	Produits	5 600,00
(écritures d'ordre entre sections) (ch. 041)		(écritures d'ordre entre section) (ch. 041)	
Solde d'investissement reporté (chapitre 001)	220 605,87	Virement de la section de fonctionnement	1 023 946,39
		(opération d'ordre) (chapitre 021)	1 / 1
TOTAL GENERAL	2 703 829,39	TOTAL GENERAL	2 703 829,39

### c) Opérations d'investissement de l'année 2022

- Maîtrise d'œuvre nouveau Restaurant Scolaire Polyvalent (restes à réaliser 2021) (opération 682) : 11 137,85 €,
- Maîtrise d'œuvre installation de panneaux photovoltaïques à l'Eglise (restes à réaliser de 2021) (opération 725) : 7 560,00 €,
- Maîtrise d'œuvre travaux de couverture et maçonneries de l'Eglise (restes à réaliser de 2021) (opération 722) :
   11 916,00 €,
- Traitements bâtiments en état d'abandon manifeste (en partie restes à réaliser de 2021) (opération 732) : 17 641,43 €,
- Maîtrise d'œuvre travaux de voirie divers (restes à réaliser de 2021) (opération 736) : 13 983,00 €,
- Socle numérique dans les écoles élémentaires (restes à réaliser de 2021) (opération 738) : 6 595,20 €,

- Travaux de couverture et maçonneries de l'Eglise (opération 731) : 950 000,00 €.
- Achat terrain (opération 733) : 48 000,00 €,
- Aménagement de la sono pour les commerçants (opération 734) : 30 000,00 €,
- Achat de matériel divers (opération 740) : 30 000,00 €,
- Achat de matériel divers amortissable en 1 an (opération 741) : 20 000,00 €,
- Investissements aux écoles (opération 742) : 8 000,00 €,
- Réfection toitures Cabinet Médical + SSIAD (opération 743) : 80 000,00 €.
- Travaux de voirie divers (opération 744) : 600 000,00 €
- Eclairage et pare-ballons Terrain de Football (opération 745) : 120 000,00 €
- Le pourcentage artistique Restaurant Scolaire Polyvalent (opération 746) : 28 000.00 €.
- Maîtrise d'œuvre agrandissement Complexe Sportif (opération 747) : 20 000,00 €,
- Réfection Centre Social (opération 748) : 163 853,04 €,
- Résorption avances forfaitaires pourcentage artistique Restaurant Scolaire Polyvalent (pas de n° d'opération) (opération d'ordre) : 5 600,00 €.

# d) Subventions d'investissements prévues pour les opérations d'investissement :

- de l'Etat : Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux de couverture et maçonneries de l'Eglise (restes à réaliser de 2021) : 120 862,00 €,
- de la Région pour les travaux de couverture et maçonneries de l'Eglise (restes à réaliser de 2021):
   150 000,00 €,
- de l'Etat: France Relance pour le socle numérique des écoles élémentaires (restes à réaliser de 2021):
   21 980,00 €
- du Département : Aide Départementale aux Villages et Bourgs pour les travaux de couverture et maçonneries de l'Eglise : 250 000,00 €,
- de l'Etat : DETR pour les travaux de voirie divers : 65 463,00 €.

# e) Opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre en dépenses d'investissement servent à comptabiliser, sans décaissement, les travaux en régie réalisés par les Services Techniques (chapitre 040) et la résorption de l'avance forfaitaire pour le pourcentage artistique du Restaurant Scolaire Polyvalent (chapitre 041). Ces opérations d'ordre se retrouvent en recettes de fonctionnement pour les travaux en régie (chapitre 042) et en recettes d'investissement pour la résorption des avances forfaitaires (chapitre 041).

Les opérations d'ordre en recettes d'investissement (chapitre 040) servent à comptabiliser, sans encaissement, les amortissements des biens communaux. Ces opérations d'ordre se retrouvent en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

## III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement évaluées pour 2022 : 4 457 404,39 € (dont Résultat de fonctionnement reporté de 2021 : 1 147 724,39 €)
- Dépenses de fonctionnement évaluées pour 2022 : 4 457 404,39 €

#### b) Recettes et dépenses d'investissement :

- Recettes d'investissement évaluées pour 2022 : 2 703 829,39 € (dont emprunt pour les travaux de l'Eglise : 500 000,00 €)
- Recettes restes à réaliser de 2021 : 292 842,00 €
- Dépenses d'investissement évaluées pour 2022 : 2 703 829,39 €

(dont résultat d'investissement reporté de 2021 : 220 605,87 €)

Dépenses restes à réaliser reportés de 2021 : 63 333,48 €

### c) Principaux ratios

1. Dépenses réelles de fonctionnement / population : 924,13 €

2. Produit des impositions directes / population : 384,51 €

3. Recettes réelles de fonctionnement / population : 893,80 €

4. Dépenses d'équipement brut / population : 612,32 €

5. Encours de dette / population : 1 081,75 €

6. Dotation Globale de Fonctionnement / population : 273,06 €

# d) Etat de la dette

Dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 3 882 406,33 €
Intérêts à rembourser en 2022 : 76 876,58 €
Capital à rembourser en 2022 : 276 889,76 €

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Landrecies le 25 mars 2022

# Le Maire, ERLEM François

